

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Délibération n°094-2024

Modification du tableau des effectifs communaux

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	15
Date de convocation		
13 décembre 2024		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire. Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Absents : Thierry PESENTI, Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1^{ère} adjointe, déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux présente, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail, complet ou non complet, plein ou partiel.

Il est périodiquement mis à jour en fonction du déroulement de carrière des agents, et la dernière actualisation date du 23 mai dernier.

C'est ainsi que, dans la perspective des prochains mouvements de personnel, il est proposé la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, ainsi que la création d'un poste en contrat PEC d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Les nominations seront prononcées par voie d'arrêté du maire, et la suppression des postes rendus vacants fera l'objet d'une nouvelle modification du tableau des effectifs communaux en fin d'exercice 2025. Le nombre total d'agents au 1^{er} janvier 2025 sera de 39, dont 29 titulaires, 1 contractuel de droit public, et 9 contractuels de droit privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté municipal n°2024-062- RH en date du 16 mai 2024 relatif aux Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,

Vu le tableau des effectifs communaux arrêté par délibération n°039-2024 du 23 mai 2024,

Vu l'avis de la commission du personnel réunie le 30 mai 2024 et le 11 décembre 2024,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le tableau modifié des effectifs communaux, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

